

déchèterie

Salon-de-Provence

CE NE SONT PAS DES
PALETTES...



CE SONT...



EN DÉCHÈTERIE NOS DÉCHETS ONT UN AVENIR !

Qu'est-ce que je peux déposer en déchèterie ?



Tous ces déchets seront valorisés.

Ces déchets seront traités mais ne peuvent pas être valorisés.

Tous ces déchets valorisables sont à rapporter en priorité chez les revendeurs.

Que deviennent ces déchets ?

Les différents matériaux sont orientés vers les filières de valorisation ou d'élimination les plus appropriées.

Recyclage / Valorisation :

- Les déchets verts → compost.
- Les métaux → nouvelles pièces : carrosseries, outils, caddies, clefs...
- Les huiles de moteur ou végétales → huiles.
- Le carton → cartons.
- Le bois → panneaux d'aggloméré.
- Les gravats → matériaux de construction, remblais.
- Les meubles usagés → recyclés ou valorisés.
- Les piles, les batteries, les déchets d'équipement électriques ou électroniques, les cartouches d'encre → filières spécialisées.
- Les pneus → revêtements de sols (aires de jeux), production d'énergie.



PRATIQUE À VOTRE DISPOSITION :

- des points d'apport volontaire pour le tri sélectif des emballages et papiers (à proximité ou dans la déchèterie).
- Des conteneurs « Textiles » pour recycler vos vêtements, chaussures, petites maroquinerie, linges de maison.



COMPOST GRATUIT

Apport de déchets verts = Compost offert !

Compost disponible uniquement le matin.
Renseignez-vous auprès du gardien.

Elimination :

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de l'environnement :

- Les déchets toxiques des ménages (peintures, solvants...) sont traités dans des sites agréés.
- Les déchets non valorisés (encombrants) sont enfouis dans un centre de stockage.

Pourquoi y aller ?

La déchèterie est un espace clos, aménagé et gardienné. Vous pouvez y déposer les déchets qui ne sont pas collectés avec vos ordures ménagères (toxiques, volumineux, valorisables). La déchèterie a pour but de lutter contre les dépôts sauvages et d'orienter les déchets vers la filière la plus appropriée.

Comment ça marche ?

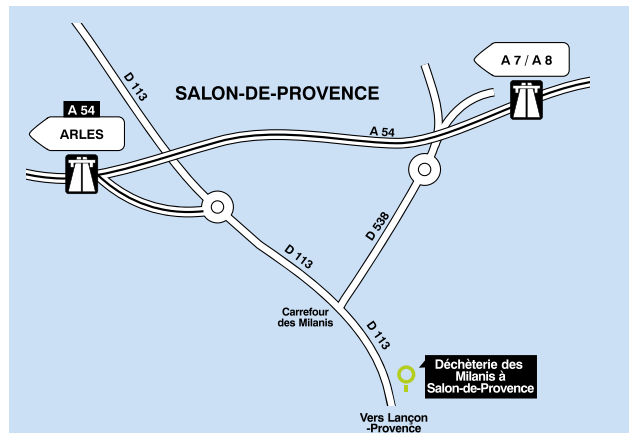
Vous devez retirer une carte d'accès auprès du gardien, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Vous pourrez alors déposer gratuitement vos déchets, triés au préalable, issus du bricolage familial et du fonctionnement normal du ménage.

Toutefois, pour les apports importants, nécessitant par exemple plusieurs voyages, il est indispensable de prendre RDV avec le service Gestion des déchets du Territoire du Pays Salonais au 04 90 44 77 90. N'oubliez pas que le gardien est là pour vous accueillir, vous guider et répondre à vos questions.

Comment y aller ?

Déchèterie de Salon-de-Provence
Les Milanis
Route de Marseille
13300 Salon-de-Provence



Plus d'infos

04 90 44 77 90

dechet.payssalonais@dampmetropole.fr
www.agglropole-provence.fr

Horaires

Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre - Fermée : 1^{er} mai.

ÉTÉ	Lundi		14h - 18h
	Du mardi au samedi	8h - 12h	14h - 18h
	Dimanche	8h - 12h	14h - 17h
	Jours fériés	8h - 12h	

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars - Fermée : les 25 décembre, 1^{er} janvier.

HIVER	Lundi		13h30 - 17h30
	Du mardi au samedi	8h30 - 12h	13h30 - 17h30
	Dimanche	8h30 - 12h	14h - 17h
	Jours fériés	8h30 - 12h	

La Métropole
Cadre de Vie
une marque de

AIX
MARSEILLE
PROVENCE